

## PUBLICATION SUR INTERNET

En application des dispositions du **Code Général des Collectivités Territoriales**, et notamment des dispositions **des articles L 2121-24, L 2131-1 et de l'article R 2131, relatives au caractère exécutoire et à l'ouverture des voies et délais de recours**, la Commune de Clermont-Ferrand a publié sur son site internet le 27 mars 2023 l'acte administratif listé en annexe.

Ce document est mis à la disposition du public et consultable au service des Archives en Mairie, rue Philippe Marcombes, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30.

L'affichage de l'information de cette publication a été effectué sur internet à compter du 27 mars 2023 pour une durée de deux mois.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 mars 2023

Pour servir et valoir ce que de droit

Le Maire

  
Olivier BIANCHI



ANNEXE :  
Certificat de publication sur internet d'actes administratifs  
du 24 mars 2023

- Arrêté du 24 mars 2023 portant réglementation de l'interruption de l'éclairage public sur le territoire communal